Le Petit Messinois

Numéro 181 – Décembre 2024

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève – 54850 MESSEIN
Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRA
Rédacteur : Daniel LAGRANGE
Site : www.messein.fr
Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : juin 2020

Vœux du Maire

Daniel LAGRANGE, maire de la commune, ses adjoints et l'ensemble du Conseil Municipal ont le plaisir de convier les habitants de la Commune à la Cérémonie des Vœux organisée à l'occasion de la nouvelle année.

Elle se tiendra le **vendredi 3 janvier 2025**, à 18h30, salle Gilbert GARGAM.

Rejoignez-nous pour une soirée conviviale où nous aurons l'opportunité de faire une rétrospective sur les projets de l'année qui s'est écoulée et échanger sur les projets qui façonneront l'année 2025.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment, marquant le début de cette nouvelle année.

Inscription avant le 20 décembre 2024 soit par téléphone au 03.83.47.22.21 soit en ligne par ICI ⟶

La renouée du Japon

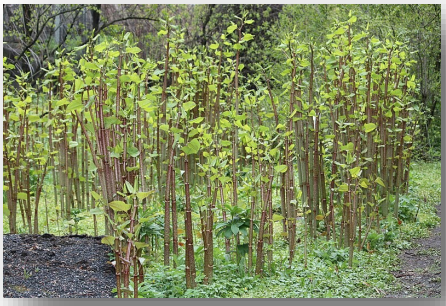

La Renouée du Japon ou Renouée à feuilles pointues est originaire d'Asie orientale et naturalisée en Europe ainsi qu'au Canada et aux États-Unis dans une grande diversité de milieux.

Cette grande plante herbacée vivace a des tiges creuses érigées, rougeâtres, semblables à des cannes de bambou, de 1 à 4 m de haut. Sa croissance peut être de 1 à 8 cm par jour, elle peut donc atteindre sa hauteur maximale de 4 m en 2 mois au printemps. Les tiges sont issues d'un rhizome qui peut atteindre 30 cm de diamètre. Les feuilles ovales ou triangulaires, sont alternes et forment des zigzags caractéristiques.

Considérée comme l'un des cent pires envahisseurs sur la planète, la Renouée du Japon doit cette renommée à ses modes de reproduction très efficaces. Le plus utilisé est sans contredit la propagation végétative. La plante peut également se propager par les fragments de rhizomes ou de tiges. Un fragment de rhizome d'un centimètre (7 grammes) peut former un nouvel individu.
La Renouée du Japon apprécie les berges des cours d'eau.

Dépourvue de prédateurs locaux et de compétiteurs, elle s'est avérée très invasive et donc défavorable à la biodiversité. Très rapide, sa progression se fait au détriment de la flore locale comme l'angélique des estuaires.

Il existe aussi en France une loi contre les introductions, volontaires ou non, d'espèces invasives (L411-526) mais elle ne s'applique pas à ce jour aux renouées japonaises.

La Renouée du Japon bloque les successions végétales naturelles en empêchant la régénération des autres plantes par semis ou rejets. Elle constitue donc une réelle menace pour l'équilibre biologique et physique des ruisseaux, des rivières et des ripisylves.

Les racines de la Renouée du Japon sont très robustes. Elles peuvent s'infiltrer à travers le béton, brisant ainsi les fondations des maisons ou le pavage des entrées.

La plante est très difficile à éradiquer, notamment en période végétative, car elle est capable de réparer très rapidement (en quelques jours) ses tissus endommagés.

Les débris végétaux issus de cette élimination ne doivent pas être compostés mais incinérés pour prévenir un fort risque de reprise de végétation, et donc de dissémination.

Comme dans plusieurs communes de la CCMM, la renouée du Japon a envahi notre territoire
Une habitante de la commune propose pour tenter de bloquer sa propagation avec plusieurs techniques simples.
Aussi, nous avons besoin de vous pour nous indiquer les lieux communaux qu'elle a envahi en envoyant sur mairie@messein.fr :

- Une photo de la plante,
- Le lieu exact de son implantation.

Une campagne sera ensuite proposée aux personnes intéressées, dès le début du printemps pour éliminer cette plante bien trop invasive.

D.Lagrange

Accueil des nouveaux habitants

Le 16 novembre dernier, la Municipalité a invité la trentaine de foyers qui s'est installée en 2024 dans notre commune à la salle Gargam. Cette invitation, au travers d'un diaporama abondamment illustré avait pour but de :

- Faire connaissance,
- Présenter la commune au travers :
  - de données géographiques et historiques,
  - des différents équipements communaux,
  - des services proposés pour toutes les tranches d'âge,
  - des élus qui composent le Conseil Municipal,
  - …
- Présenter la CCMM qui gère, entre autres :
  - la collecte et le traitement des déchets ménagers,
  - l'eau et l'assainissement,
  - les transports collectifs,
  - les zones économiques,
  - …
- Répondre aux différentes questions.

Cette présentation s'est terminée autour d'un verre de l'amitié pour continuer les discussions.
Malheureusement, seules trois familles ont répondu favorablement et une autre négativement. Les présents sont ressortis ravis de cette prise de contact et avec beaucoup de renseignements utiles.

Vraiment dommage pour ceux qui n'ont pas répondu à cette invitation.

Assemblée Générale du village

L'assemblée Générale de village du 06/12 a connu une belle participation avec une cinquantaine de présents.
Comme plusieurs personnes n'ont pas pu s'y rendre, le Conseil Municipal propose une seconde date :

le samedi 18 janvier, de 10h à 11h30
salle Gilbert GARGAM.

Les mêmes sujets seront présentés et discutés, à savoir :
• Rénovation du bâtiment de la mairie et déplacement provisoire de celle-ci,
• Projet d'aménagement de l'ensemble de la zone de loisirs.

Changement d'horaires et fermetures pendant les fêtes de fin d'année

Le secrétariat de mairie
ainsi que l'**A**gence **P**ostale **C**ommunale
seront exceptionnellement ouverts
les mardis 24 et 31 décembre 2024
de 9h00 à 12h00 au lieu de 15h00 à 17h30

Le secrétariat de mairie sera fermé le **2 janvier 2025**

L'**A**gence **P**ostale **C**ommunale sera fermée
du mardi 2 au mercredi 8 janvier 2025

Les lettres recommandées et les colis seront
à retirer à l'agence de Neuves-Maisons

Portes ouvertes à l'église

Profitant de l'installation d'une crèche, et afin d'admirer le formidable travail de quelques bénévoles qui ont entièrement restauré l'intérieur de notre église, la municipalité, vous propose de nouvelles portes ouvertes

le vendredi 20 décembre 2024 de 18 h 00 à 19 h 30

à l'église tout en précisant qu'un vin chaud sera servi à la sacristie attenante à l'église.

Amis pêcheurs, la vente des cartes de pêche pour la saison 2024 est arrêtée.

Reprise des ventes pour la saison 2025 courant janvier.

Nous vous informons que des travaux d'élagage, d'abattage ou de débroussaillage pour l'entretien de lignes électrique à très haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune.

Ces travaux, à la charge du Réseau de Transport d'Électricité (RTE), ont été confiés à l'entreprise PARMENTIER Frères.

Venez, venez, Saint Nicolas……..et tra la la !

Moment attendu des messinois, le défilé de la Saint-Nicolas a eu lieu ce samedi 7 décembre. Un rendez-vous qui a attiré un grand nombre d'habitants.

Le coup d'envoi de la parade a été donné à 17h00 depuis la rue du Général Leclerc en direction de la mairie. La star c'est évidemment Saint-Nicolas. C'est lui qui a fermé le défilé en saluant petits et grands.

Tous se sont ensuite rassemblés sur le parvis de la mairie pour la remise des clés du village au Saint Patron et le partage d'un goûter pour petits et grands organisé par l'association "Messein en fête".

Tous les enfants ont reçu un sachet de bonbons offert par la municipalité.

Toujours à la recherche des enfants les plus sages à récompenser, Saint Nicolas, grand patron des écoliers, s'est rendu le lundi suivant à l'école.

Il est allé à la rencontre des enfants dans chaque classe avant de repartir les bras chargés de jolis dessins.

Daniel LAGRANGE, maire de Messein et Corinne WEIGERDING, adjointe aux affaires scolaires, présents pour cette joyeuse déambulation, ont participé à la distribution de brioches et de clémentines.

MAISON ILLUMINEE

29 rue saint Maurice, Messein

A PARTIR DU 30 NOVEMBRE

AVEC UN SPECTACLE SON ET LUMIERE

"L'HISTOIRE DU LUTIN FARCEUR"

UNE DURÉE D'ENVIRON 8MIN
TOUS LES JOURS À 17H30 ET 18H30

Consultez notre page Facebook pour
les dates et horaires complémentaires.

Du 30 novembre au 4 janvier 2025 inclus

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 242/2024 du 5 décembre 2024, le président de la CCMM a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monument historique de Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent et Richardménil.

L'enquête se déroulera pour une durée de 31 jours à partir du **mardi 14 janvier 2025 à 9h** jusqu'au **jeudi 13 février 2025 à 17h.**

Elle se déroulera bien évidemment à Messein, aux jours et heures d'ouverture habituels mais également au siège de la CCMM et dans les 18 autres communes de l'intercommunalité. Dans ces lieux, vous pourrez consulter l'ensemble des pièces du PLUi.

Une consultation des pièces en version numérique sera possible en cliquant sur le lien ICI →

Les commissaires enquêteurs, désignés par ordonnance du président du tribunal administratif de Nancy en date du 5 novembre 2024, se tiendront à la disposition du public lors de 7 permanences ainsi réparties :

Communes	Lieu	Date	Horaire	Commissaire(s) enquêteur(s) présent(s)
Pont-Saint-Vincent	Mairie	14/01/2025	10h / 12h	M. CAPUTO
Viterne	Mairie	18/01/2025	10h / 12h	M. TRASSART
Chavigny	Mairie	22/01/2025	16h / 18h	Mme CAILLARD
Pulligny	Mairie	24/01/2025	14h / 16h	M. TRASSART
Flavigny-sur-Moselle	Mairie	05/02/2025	15h / 17h	Mme CAILLARD
Bainville-sur-Madon	Mairie	08/02/2025	10h / 12h	M. CAPUTO
Neuves-Maisons	Siège CCMM	13/02/2025	14h / 17h	M. CAPUTO Mme CAILLARD M. TRASSART

Chacun est libre de rencontrer les commissaires enquêteurs lors de ces permanences quel que soit son lieu de résidence.

À l'issue de l'enquête publique, vous pourrez consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans chacune des 19 mairies et au siège de la CCMM aux jours et heures d'ouverture.

Le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire de Moselle et Madon. Quant aux PDA, ils seront transmis à Monsieur le préfet de Région en vue d'une création par arrêté.

Toute information relative à ce dossier d'enquête publique pourra être demandée à M. le Président de la CCMM.

Le styl' aux voyageurs !

C'est de notre stylo que viennent les mots,

c'est de son voyage que viennent les paysages.

Où s'est-il promené ?

Réponse en fin du bulletin.

THE FREESTYLE NIGHT TRAIL
TRAIL DE NUIT DÉGUISÉ
SAMEDI 21/12/24 À MESSEIN
TRAIL & MARCHE 9KM - 221M D+
TRAIL 15KM - 353M D+
NON COMPÉTITIF
BASE DE LOISIRS DE Messein
www.messein-loisirs.fr

Programme de janvier

Rendez-vous au Club Ados*

10/01 : Galette des rois

17/01 :
De 18h30 à 19h30 : Nettoyage du futur Club Ados
(Pensez à prendre de quoi tenir jusqu'au soir)

De 19h30 à 21h30 :
Soirée loup garou

24/01 : Organisation du nouveau Club Ados

31/01 : Soirée découverte des pays du monde : Le Japon

*18 ALLÉE DES NAUTONIERS, MESSEIN 54850

TOUS LES VENDREDIS SOIRS DE 19H30 À 21H30

CLUB ADOS : 07 68 39 59 18 (INÈS)

06 47 77 39 34 (JULIE)

Prochaines permanences à Messein sur RDV

Mardi 21 janvier
Mardi 18 février
Mardi 18 mars
Mardi 15 avril
Mardi 20 mai
Mardi 17 juin
Mardi 15 juillet

Pour tous renseignements, merci de contacter
Monsieur Arnaud BLONDÉ - au 06.80.75.79.89

La jeunesse à l'honneur !

Samedi 9 novembre, le CCAS de Messein a organisé une cérémonie pour honorer les jeunes de la commune.

Les membres du CCAS ont d'abord récompensé quatre jeunes aidants pour leur service lors du repas des aînés du 6 octobre avant de féliciter sept jeunes bacheliers pour l'obtention de leur diplôme et d'attribuer une aide à la rentrée scolaire.

Chacun a reçu une carte cadeau de 30 € offerte par le CCAS.

Nous rappelons à la population que le CCAS tient un registre nominatif des personnes vulnérables.

Ce registre est un dispositif dont le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin : canicules, grands froids, inondations, crises sanitaires, etc…

Divers outils sont mis en place pour veiller au bien être des personnes inscrites sur ce registre : contact téléphonique, visite à domicile, activation des réseaux de proximité …

Comment s'inscrire ?

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante).

Il suffit, soit de vous présenter en mairie, soit de remplir et de retourner en mairie le bulletin d'inscription que vous pouvez télécharger ici →

Toute personne déjà inscrite peut demander à tout moment une modification de son inscription ou sa radiation du registre.

Ce registre est communiqué à la préfecture de Meurthe et Moselle par Monsieur le Maire en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgences.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TÉLÉALARME

À ce jour, le CCAS recense 24 séniors équipés d'un dispositif de téléalarme.

Qu'est-ce que la téléalarme ?
La téléalarme ou téléassistance repose sur l'utilisation de dispositifs techniques, au domicile ou en mobilité, qui permettent, via une plateforme d'appels, de traiter des alertes émanant de personnes en difficulté et de déclencher, si besoin, l'intervention de l'entourage direct de la personne ou des services de secours.

Sous conditions de ressources, le CCAS peut octroyer une aide financière afin de participer aux frais d'abonnement à cette prestation.

Le versement de cette participation est annuel.

Après étude des dossiers, chaque bénéficiaire recevra un virement de la trésorerie de Vandoeuvre.

COLLECTE DES DÉCHETS

Bacs ou sacs à sortir la veille à partir de 19h, poignée côté route en bordure de trottoir.

Sacs de tri à retirer à la mairie ou au siège de la CCMM

DÉCEMBRE 2024

LUNDI	MARDI	MERCEDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Les cartons volumineux, supérieurs à la taille d'une boîte à chaussure ou d'un paquet de céréales, sont à déposer en déchetterie. Ceux inférieurs sont à déposer dans le sac de tri.

JANVIER 2025

LUNDI	MARDI	MERCEDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Consultez le guide 2024 ici →

Collecte 2025

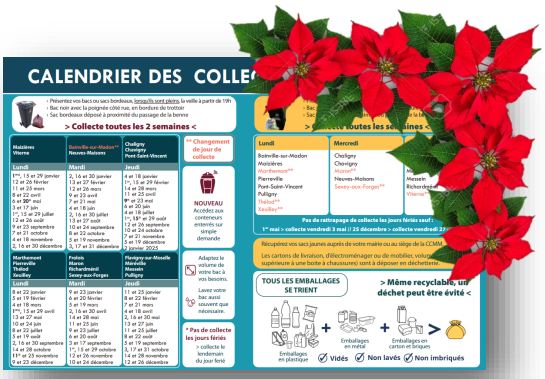

Cette année, pour éviter tous les soucis de non distribution, les élus de la commune déposeront le calendrier de collecte 2025 dans vos boîtes aux lettres avant la fin de l'année. En cas de non réception, merci de contacter la mairie afin que l'on puisse vous l'apporter.

Il est d'ores et déjà en ligne sur le site de la commune ou en cliquant ICI →

Après un an de fonctionnement de la nouvelle plateforme de compostage des déchets verts, du compost a été produit.
Pour cela, nous vous informons que le service des déchets ménagers de la COVALOM a décidé de mettre à disposition ce compost auprès des habitants.
Il est disponible et en libre service à Neuves-Maisons à l'intersection des rues des Saules et Victor de Lespinats, face au centre technique.
Pensez à vous munir d'un contenant et d'une pelle.

À la déchetterie

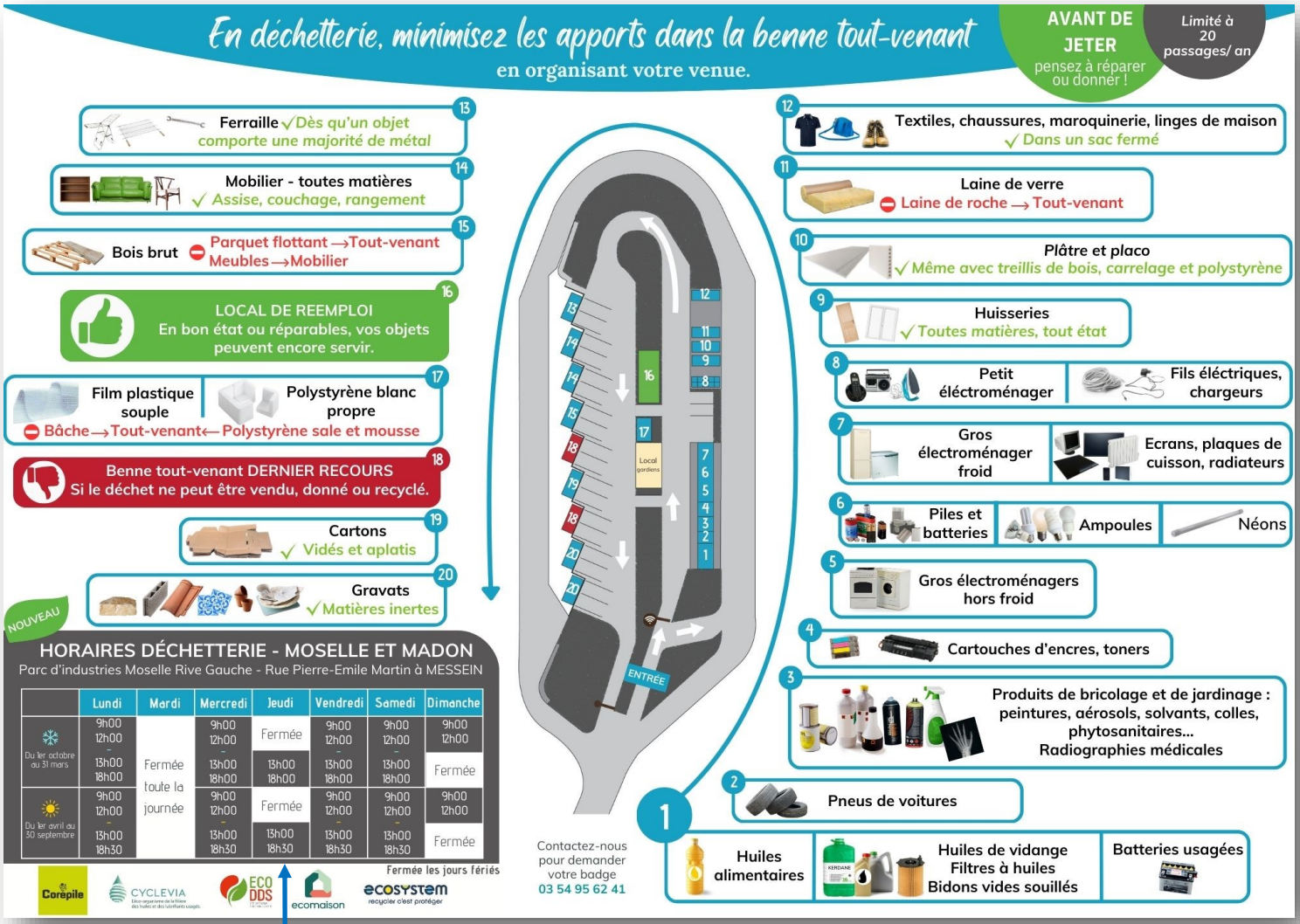

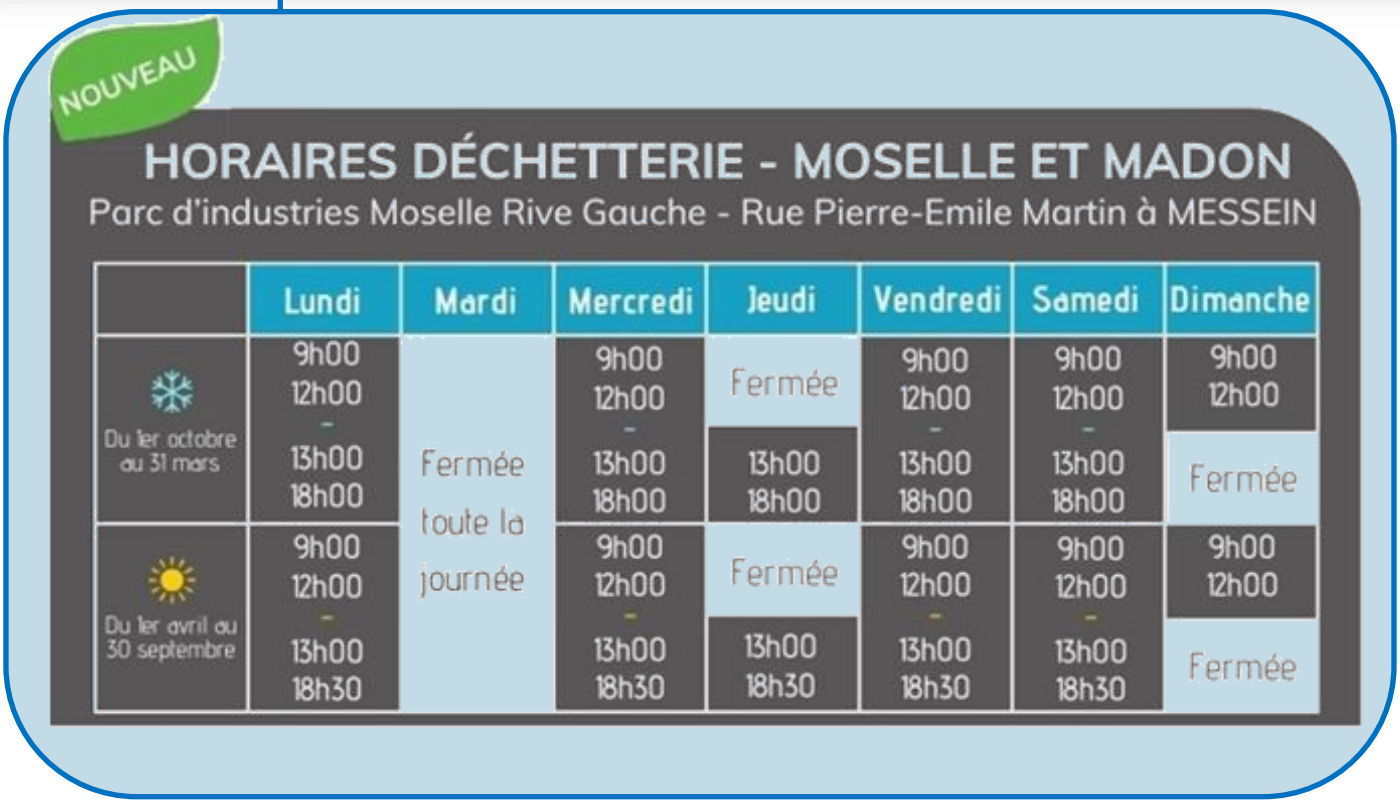

Sapins de Noël, collecte après la fête

La commune en lien avec la COVALOM met à votre disposition, une zone de collecte de vos sapins de Noël naturels rue des Pâquis selon plan ci-après.

Il est interdit d'y déposer des sapins artificiels, des sapins couverts de neige artificielle ainsi que tout sac et lien plastiques (idem dans la benne à déchets verts).

Pour tous renseignements, contactez le 03.54.95.62.41

Le maire,
les adjoints,
les conseillers,
les membres du CCAS,
et le personnel communal
vous souhaitent
de belles fêtes de fin d'année.

MESSEIN

Agenda 2024/2025

À ne pas manquer .....

- **21 décembre** : Trail de nuit - Base nautique
- **21 décembre** : Jour de chasse - ACCA
- **Du 27 au 29 décembre** : Pêche de nuit - APEM

- **31 décembre** : Saint-Sylvestre - Messein en fête
- **3 janvier** : Vœux du Maire
- **7 janvier** : Vin en poupe - Ancienne école
- **11 janvier** : Jour de chasse - ACCA
- **11 février** : Vin en poupe - Ancienne école
- **22 février** : Jour de chasse - ACCA
- **4 mars** : Vin en poupe - Ancienne école
- **8 mars** : Jour de chasse - ACCA
- **19 mars** : Jeux intergénérationnels - Messein en fête
- **...**

Tous les numéros du Petit Messinois sont consultables sur le site de la mairie : www.messein.fr

Réponses :